

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_052 : URBANISME ET HABITAT / APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES CANTAL 2025-2027

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la délibération n° DEL_2021_168 du 16 décembre 2021 définissant l'intérêt communautaire et formalisant le champ d'intervention d'Aurillac Agglomération au titre de ses compétences en particulier en matière d'équilibre social de l'habitat, de développement économique, ainsi que d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), adopté par délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2019_198 en date du 17 décembre 2019 ;

Vu la charte nationale de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) en date du 2 février 1996 et sa motion d'orientation 2021-2025 adoptée le 28 novembre 2021 ;

Vu la charte de l'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ) en date du 15 octobre 2002 ;

Vu les statuts de l'Association Habitat Jeunes Cantal en date du 30 mars 2021 ;

Vu le projet socio-éducatif « FJT » de l'Association Habitat Jeunes Cantal avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en date du 29 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de soutenir et de développer des actions en faveur des jeunes à partir de 16 ans, logés et accompagnés par l'Association Habitat Jeunes Cantal ;

L'Association Habitat Jeunes Cantal a été créée le 1^{er} janvier 2018 suite à la fusion entre l'Association Cantalienne pour l'Habitat des Jeunes, qui gérât depuis 1969 la résidence sociale - FJT sise historiquement au 25 avenue de Tivoli à Aurillac, et du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), créé en 1988.

Désormais, la résidence sociale FJT est sise temporairement au 12 rue Agricole Perdiguier à Aurillac, au sein d'un immeuble propriété de l'Institut de Formation Professionnelle Permanente du Cantal (IFPP 15) comptant 56 logements. Cette offre collective se complète de 41 logements (soit 70 places) en diffus sur le territoire d'Aurillac Agglomération (communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère), sous la forme d'un Foyer Soleil.

L'Association Habitat Jeunes Cantal a pour but de répondre aux besoins de logement des jeunes, de promouvoir, d'engager, de gérer et de collaborer à toutes actions concernant l'habitat, l'insertion, la formation et toutes actions conduisant à l'autonomie des jeunes, quelles que soient leur nationalité, leur religion ou leur opinion politique.

Aurillac Agglomération apporte un soutien financier au fonctionnement de l'Association, et auparavant au CLLAJ, depuis de nombreuses années et souhaite aujourd'hui formaliser ce soutien dans le cadre d'une convention triennale prévoyant une subvention annuelle de fonctionnement de 7 000 €, soit 21 000 € de 2025 à 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association Habitat Jeunes Cantal 2025-2027, joint en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.

Le Secrétaire,

Christian POULHES.